

Comment mettre fin à
**VOS SOUCIS
FINANCIERS**

Comment mettre fin à
VOS SOUCIS FINANCIERS

par Herbert W. Armstrong

Traduit sous la direction de
Dibar Apartian

**CETTE BROCHURE N'EST PAS A
VENDRE.** Elle est publiée par
l'Eglise de Dieu, et distribuée
gratuitement.

© 1970 Ambassador College (U.K.) Limited
© 1973 Worldwide Church of God
All rights reserved; Tous droits réservés
Printed in U.S.A.

Quelle est la chose qui VOUS tracasse le plus?

Pour l'homme moyen, ce n'est pas forcément la menace d'une GUERRE au moyen de bombes à hydrogène qui peuvent anéantir toute l'humanité. Ce n'est pas davantage la conquête de l'ESPACE, ni la supériorité d'Etats ennemis dans la course au lancement d'engins téléguidés.

Non, ce qui inquiète le plus l'homme moyen, c'est de pouvoir "joindre les deux bouts".

POURQUOI donc la plupart des gens sont-ils désespérément plongés dans de tels soucis financiers? POURQUOI faut-il tant se tracasser et lutter pour JOINDRE LES DEUX BOUTS?

LES TRACAS FINANCIERS semblent assombrir l'existence d'à peu près tous les hommes. Cela n'a tout simplement pas de sens!

Lorsque vous prenez la peine d'y réfléchir, vous constatez que *jamais*, dans l'histoire du monde, il n'y a eu de nations plus riches que les pays de langue anglaise et que les nations européennes occidentales d'aujourd'hui! Ces peuples possèdent en effet les ressources les plus vastes et les plus grandes richesses nationales.

Néanmoins, la vaste majorité de leurs ressortissants est engagée dans une lutte constante pour "joindre les deux bouts". Des tracas financiers semblent *constamment* fondre sur nous, nous privant ainsi du vrai bonheur et de la joie. POURQUOI devrait-il en être ainsi?

Il y a une raison à cela. Vous-même, VOUS POUVEZ ETRE EXEMPT de tracas financiers.

Ce que la plupart des gens ne savent pas

Vous ignorez probablement l'une des choses les plus importantes en ce qui concerne votre revenu. S'il est une chose que les gens chérissent jalousement, c'est bien l'argent qu'ils gagnent. D'ordinaire, ils travaillent dur, souvent péniblement, pour le gagner. Aussi veulent-ils avoir l'entière liberté d'en

disposer à leur gré. On entend souvent dire: “Ce que je gagne est à MOI; je peux donc en faire ce que je veux!”

Mais tout l'argent que vous gagnez *est-il* vraiment à vous? N'en soyez pas trop sûr . . . Veuillez prendre note des FAITS ci-dessous au sujet de votre revenu; il est probable que vous n'en aviez pas conscience.

Ce que vous gagnez *ne vous appartient pas* — réellement!

C'est à tort que l'on dit: “Ce que je fais de l'argent que je gagne grâce à mon travail ne regarde personne, car j'ai gagné cet argent et il *m'appartient*.”

Ce que vous avez gagné pour avoir accompli un travail ou au moyen d'investissements que vous avez faits, n'est pas à vous — du moins pas AVANT QUE . . .

C'est là ce que la plupart des gens ignorent au sujet de leur revenu. Il existe deux revendications prioritaires sur ce dernier. L'une d'elles, bien entendu, n'est autre que l'*impôt*.

Dans la vaste majorité des pays, l'Etat, en vertu de lois promulguées par les HOMMES, prélève d'office, non pas seulement UN dixième de vos ressources, mais une moyenne d'UN QUART. Jésus a dit que nous devons *payer* les impôts . . . rendre à César ce qui est à César — c'est-à-dire être *soumis* au pouvoir dirigeant. En conséquence, les gouvernements se sont réservé un droit prioritaire s'élevant à environ un quart de votre revenu — et, dans le cas de salaires ou d'appointements, le gouvernement de certains pays le prélève d'avance, AVANT même que le salarié ne soit payé pour son travail.

Pendant, le *droit de priorité* revient à DIEU. Peut-être ne vous en êtes-vous jamais rendu compte auparavant, mais le fait n'en existe pas moins. Dieu, le Tout-Puissant, le CREATEUR SOUVERAIN vivant de l'univers, qui vous donne l'air même que vous respirez, vous dit que *tout* Lui appartient — à Lui, et non pas à vous!

Mais . . . ne l'avez-vous pas *gagné* vous-même? Ne l'avez-vous pas produit?

Pas exactement! Tout ce qui est produit, y compris l'argent et tout ce qu'il vous permet d'acheter, provient de la terre.

Cette dernière, ce n'est pas vous qui l'avez produite. C'est

Dieu qui l'a créée. Vous avez seulement déployé une certaine énergie, tant en action qu'en pensée, dans tout ce que Dieu a créé et ce qui Lui appartient. En fait, Dieu a même créé l'énergie que vous avez déployée; Il a également créé le processus de votre pensée. Non seulement Il a tout créé à l'origine, mais encore c'est Lui qui *entretient* ce qu'Il a créé, y compris toute force et toute énergie.

En réalité, Dieu peut revendiquer à juste titre, en tant que Sa propriété, tout ce que vous PENSIEZ avoir produit. Dieu a la *priorité* sur vous. Il déclare dans Sa parole écrite: "A l'Eternel la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent! Car il l'a fondée sur les mers, et affermie sur les fleuves" (Ps. 24:1-2). Ces paroles inspirées sont répétées dans I Corinthiens 10:26 "... car la terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle renferme".

Dans Job 41:2, Dieu dit: "Sous le ciel TOUT M'APPARTIENT."

Ailleurs, Il déclare encore: "Voici, à l'ÉTERNEL, ton Dieu, appartiennent les cieux et les cieux des cieux, la terre et tout ce qu'elle renferme" (Deut. 10:14). "Car toute la terre est à MOI" (Ex. 19:5).

"Si j'avais faim", dit Dieu, "je ne te le dirais pas, car le monde est A MOI et tout ce qu'il renferme" (Ps. 50:12). "Car tous les animaux des forêts sont A MOI, toutes les bêtes des montagnes par milliers" (verset 10).

Oui, il en est de même en ce qui concerne l'argent et l'or: "L'argent est à MOI, et l'or est à MOI, dit l'Éternel des armées" (Aggée 2:8).

Quelqu'un OSERAIT-il nier cette revendication de Dieu? Si quelqu'un vient à nier le bon droit de ces revendications divines, il en sera tenu responsable au jour du jugement. Reconnaissez donc que *votre* revenu APPARTIENT à DIEU et qu'Il a le droit d'en faire ce qu'IL veut.

Comment la loi de Dieu régit votre revenu

Dieu est un Dieu d'amour. Il connaît vos besoins et S'intéresse à vous. Dieu n'est pas égoïste: Il prend à coeur *votre* intérêt et votre bien-être. C'est pourquoi Il a promulgué une LOI relative à la portion de SON PROPRE BIEN que *votre* pensée et *votre* labeur ont produite et exploitée.

Comprenez bien cela: vos appointements, votre salaire, votre gain, votre revenu tout entier — tout cela APPARTIENT A DIEU, et non à vous. Cette idée peut vous paraître nouvelle, mais ce n'est point une idée — *c'est un fait*.

TOUT CE QUE VOUS EMPLOYEZ POUR VOTRE TRAVAIL ET TOUT CE QUE VOUS CONTRIBUEZ A PRODUIRE APPARTIENT A DIEU. Vous ne pourriez rien produire sans la matière que Dieu a créée, et sans avoir recours aux lois qui régissent la force et l'énergie qu'Il a mises en oeuvre et qu'Il entretient.

C'est pourquoi, DIEU A LE DROIT de prendre et de disposer — COMME BON LUI SEMBLE — de ce que vous considérez comme votre revenu. Il en est le MAITRE et le PROPRIETAIRE. Ce n'est pas à vous, mais à LUI.

Aussi Dieu, le légitime PROPRIETAIRE de votre revenu, a-t-Il INSTITUE UNE LOI sur l'emploi de celui-ci et la façon d'en disposer. En vertu de Ses prérogatives de Créateur et de Protecteur de la terre et de tout ce qu'elle renferme, Dieu est le SOUVERAIN et le LEGISLATEUR suprême.

La LOI divine concernant ce que vous gagnez est en fait un marché qu'Il a conclu avec vous. Il vous permet de travailler sur Sa terre, d'employer une partie de ce qu'elle renferme ou produit, ainsi que les forces et les énergies naturelles. Il vous autorise à en extraire de la nourriture, des matériaux, des approvisionnements, des métaux, du bois, des huiles, du charbon, et bien d'autres choses; Il vous permet de travailler sur ce que d'autres ont extrait du sol en manufacturant, distribuant, vendant, achetant et investissant — ceci quels que soient votre travail, votre métier ou votre profession. En d'autres termes, que vous en ayez conscience ou non, VOUS TRAVAILLEZ EN COLLABORATION AVEC DIEU!

Le fermier et le jardinier plantent, labourent et oeuvrent de façon que la terre produise de la nourriture. Mais QUI fournit le SOL? QUI a créé le processus vital qui fait germer et croître la semence? Qui envoie la pluie ou procure l'eau pour l'irrigation? Qui a placé le soleil dans le ciel pour qu'il brille et réchauffe la terre? Qui fait en sorte que la plante tire du sol des minéraux, des vitamines et d'autres éléments vitaux, afin de devenir légume, graine ou fruit? Est-ce VOUS qui avez accompli le travail créateur consistant à faire pousser les aliments d'origine végétale que vous mangez?

Nous voyons donc que Dieu fournit environ les NEUF dixièmes de tout ce que l'homme fait ou produit, alors que les pensées de l'homme, ses projets et son travail, ne représentent guère qu'UN dixième. Cependant, Dieu ne retient pas les neuf dixièmes de notre revenu ou de ce que nous produisons. Il n'en retient pas davantage les huit, les sept, ni même les trois ou les deux dixièmes. Dieu est généreux: Il ne S'est réservé qu'*un* modeste dixième de ce que produit Sa terre grâce à la force et à l'énergie qu'Il octroie.

Oui, Dieu n'en prélève que la *dixième* partie — et, une fois que vous avez été honnête en Lui PAYANT la dixième partie de ce qui Lui appartient, par l'intermédiaire de Ses vrais représentants, alors — ET ALORS SEULEMENT — Dieu a décrété que les neuf autres dixièmes deviendront VOTRE légitime propriété!

Telle est la loi divine. Rien de ce que vous gagnez ou de ce que vous produisez ne vous appartient; TOUT appartient à DIEU qui en dispose comme Il L'entend. Mais Dieu a décrété qu'une fois que vous Lui aurez honnêtement payé Sa part — ce modeste dixième dont Il Se sert pour Son Oeuvre terrestre — vous avez droit aux neuf dixièmes qu'Il vous donne. Ce n'est qu'alors — et pas avant — que vous pourrez légitimement revendiquer la propriété de ces neuf dixièmes. Ils sont alors à vous, et vous êtes libre d'en faire ce qu'il vous plaît . . .

Lorsque nous considérons les choses en face, que nous les comprenons bien et que nous prenons la peine de nous rendre compte combien GRANDE est la part que Dieu nous donne, alors nous voyons combien Dieu est GENEREUX et à quel point Sa sollicitude et Son AMOUR sont grands pour nous.

Comment accroître votre revenu

Ceci n'est qu'une *partie* de la question.

Que veut donc faire Dieu de cette première DIXIEME PARTIE? Comment l'utilise-t-Il? Il réclame cette petite fraction du produit de Sa terre, dans le dessein de diffuser parmi les peuples SON MESSAGE concernant la manière de vivre qui nous procurera la paix de l'esprit et le bonheur, la joie, la réussite et la VIE ETERNELLE.

Oui, même ce dixième — cette dîme — que Dieu retient pour l'employer, Il S'en sert pour le BIEN des HOMMES! Il l'emploie pour proclamer Son Evangile de paix, de bonheur, de joie et de salut. Il l'utilise afin de faire savoir aux hommes que c'est Lui, Dieu, qui les guérit quand ils sont malades, que c'est Lui qui les délivre de toutes leurs détresses, qui pourvoit à tous leurs besoins et qui leur donne la vie éternelle.

Ce monde malheureux est affamé de cette connaissance. Il se trouve maintenant SOUS LA MALEDICTION, parce qu'il a volé à Dieu TOUT l'argent et TOUS les biens qui Lui appartenaient. De ce fait, les hommes ne connaissent ni la CAUSE qui les a plongés dans ce chaos, ni la RAISON pour laquelle ils se font la guerre, ni POURQUOI il n'y a pas de paix, ni même la raison pour laquelle la vie paraît infructueuse et vaine, pleine de souffrances, de chagrin, de sentiments de frustration et de mort!

Toutes les lois divines ont été données pour le BIEN de l'homme.

L'obéissance aux lois de Dieu nous procure des BENEDICTIONS. En revanche, lorsque nous transgressons Ses lois, nous attirons la MALEDICTION sur nous-mêmes.

L'homme qui paie fidèlement la dîme de Dieu vit dans la prospérité — pas nécessairement *l'opulence*; mais Dieu pourvoira toujours à tous ses besoins réels.

Dieu promet que Ses enfants auront toujours de quoi donner (Deut. 16:16-17). Ce n'est que lorsqu'ils retiennent pour eux ce premier dixième ou le détournent que Dieu les empêche de prospérer, car Il a inspiré à Jean d'écrire: "Bien-aimé, je souhaite que tu prospères à tous égards et sois en bonne santé" (III Jean 2).

Ailleurs, il est écrit: "Honore l'Eternel avec tes biens, et avec les *prémices* de tout ton revenu: *alors tes greniers seront remplis d'abondance*, et tes cuves regorgeront de moût" (Prov. 3:9-10).

Essayez de mettre Dieu à l'épreuve! Dans une prophétie qui s'applique à *notre* époque, l'Eternel nous lance un défi: "*Mettez-moi de la sorte à l'épreuve . . . et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance*" (Mal. 3:10).

Avez-vous des difficultés financières? Etes-vous endetté?

Votre infidélité dans le paiement à Dieu de Sa dîme *peut en être la cause!*

Des expériences concrètes

On dit que M. John D. Rockefeller releva, à l'âge de huit ans, le défi de Dieu promettant de faire prospérer l'homme qui Lui paie sa dîme. M. Rockefeller a-t-il prospéré?

On rapporte que M. Colgate, qui possède de grandes savonneries, quitta tout jeune la maison paternelle. Un jour, il rencontra un vieil officier de marine fort riche, qui lui demanda ce qu'il savait faire. Le jeune garçon répondit qu'il ne savait fabriquer que du savon et des chandelles.

“Soumets-toi à Dieu” lui conseilla le capitaine de marine, “et verse-Lui la dîme de ton revenu. Un jour, il faudra qu'il y ait un homme à la tête des grandes industries savonnières de New York — et il n'y a aucune raison pour que tu ne sois pas cet homme-là!”

Le garçon suivit ce conseil; il trouva un petit travail, gagna un dollar et versa dix “cents” — soit la dixième partie — à la cause du Seigneur. Par la suite, il gagna deux dollars et versa en conséquence vingt cents. Il ne tarda pas à trouver un emploi dans une fabrique de savon et continua à donner régulièrement le dixième de son revenu; sa situation ne cessa de s'améliorer. De simple ouvrier il devint contremaître, ensuite directeur, puis finalement président de la compagnie, jusqu'au jour où il devint propriétaire de tout l'établissement. Comme il prospérait de plus en plus, Colgate décida de verser 20% de son revenu, soit les deux dixièmes. Sa prospérité s'accrut encore et il se mit à verser 30% de ce qu'il gagnait. Prospérant toujours, il augmenta sa “dîme” à 40% jusqu'au jour où, grâce à l'accroissement incessant de sa prospérité, il décida de donner à Dieu la *MORTIE* de tout son revenu.

Et il continua à prospérer.

Je connais un homme qui ouvrit un modeste commerce d'épicerie dans une petite ville de l'Etat d'Orégon. Cela se passait pendant la grande crise monétaire aux Etats-Unis. Il n'avait pour ainsi dire aucun capital; l'emplacement qu'il avait choisi était le plus mal situé dans la ville, et, en outre, il se refusa à vendre du tabac. Certains déclarèrent qu'il ne

réussirait jamais dans son entreprise. Avec de tels handicaps, et du fait qu'il s'était lancé dans les affaires lors de la crise la plus grave que le monde ait jamais connue, à sa place bien peu de gens auraient osé verser la dîme de leur revenu.

Cet homme décida d'être un fidèle serviteur, de prendre Dieu comme Associé et de mettre sa confiance en Lui pour ses affaires. Il prospéra dès le commencement et fut en fin de compte le seul épicier de sa ville à pouvoir résister avec succès aux effets de la crise économique.

Lorsque Dieu reçoit Sa part de tout votre revenu, Il devient votre *Associé* et partage vos bénéfices. Il fait en sorte que SES partenaires prospèrent. Si vous êtes endetté, prenez *d'abord* Dieu comme Associé, et vous verrez comme Il vous fera prospérer, au point que, finalement, vous pourrez vous libérer de vos dettes.

Rappelez-vous que la dette que vous avez envers Dieu vient EN PREMIER LIEU.

L'expérience vécue par un autre homme

Laissez-moi vous parler d'une autre expérience. J'étais intimement lié avec un grand maraîcher et fermier. Un jour que je lui rendais visite, la rivière voisine avait débordé et causé une inondation — la plus dévastatrice depuis des années. La plus grande partie de sa récolte annuelle, déjà plantée et en pleine croissance, se trouvait sous l'eau.

J'en étais horrifié; mais lui ne semblait pas du tout troublé.

“Je pense aux deux *promesses* que Dieu m'a faites”, me dit-il tout simplement. “L'une, c'est que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu; l'autre, que Dieu a promis de protéger et de faire *prospérer* celui qui Lui verse Sa dîme. Or, j'aime l'Eternel, je Le sers et j'observe Ses commandements; j'ai toujours été honnête et fidèle dans le paiement de Sa dîme. Pour le moment, je dois reconnaître que je ne puis voir comment cette apparente calamité peut concourir à mon bien; néanmoins, je sais qu'il en sera ainsi, parce que Dieu L'a dit. Je LE REMERCIE donc et je Le loue, au lieu de me plaindre.”

Savez-vous ce qui se produisit? Les eaux se retirèrent, et

— à l'étonnement général — les plantations de cet homme ne furent point éprouvées, à l'exception d'un petit terrain où étaient plantés des légumes tardifs qui pouvaient encore être replantés. Ceci ne représentait qu'un peu de travail supplémentaire.

Mais voici qui est plus surprenant encore: ses terres étaient contiguës à celles de son voisin, et il n'existait pas la moindre clôture entre les deux terrains semblables. Les deux fermes avaient été inondées de manière identique. Mais le voisin négligeait de verser Sa dîme à Dieu. La récolte du serviteur fidèle ne fut pas touchée, tandis que celle de son voisin fut complètement détruite — et il était trop tard pour recommencer à planter . . . Il y eut tant de fermiers dont les récoltes furent détruites ce printemps-là, qu'une très forte hausse se produisit sur le marché. Par suite de son obéissance, mon ami obtint cette année-là un revenu de beaucoup supérieur au revenu moyen. DIEU était son Associé dans ses affaires.

Dieu est votre Associé

J'ai lu la biographie d'un homme célèbre qui avait décidé de faire de Dieu son Associé en affaires, en Lui donnant le dixième de ce qu'il gagnait. Néanmoins, cet homme commit une grave erreur. Ce n'est pas nous qui faisons de Dieu notre Associé en affaires — au contraire, c'est DIEU qui, dès le commencement, a fait de chaque homme Son associé dans tout ce qu'il fait pour gagner ou produire. Nous ne DONNONS donc rien à Dieu lorsque nous Lui versons notre dixième.

La dîme n'est pas une chose qui vous appartient; elle appartient à Dieu.

Rappelez-vous que TOUT appartient à Dieu — non pas simplement un dixième, mais TOUT. Dieu ne vous donne aucune partie de ce qui est produit, tant que vous ne Lui avez pas honnêtement *versé* Sa dîme, c'est-à-dire Sa part dans l'association. Si vous omettez de payer le premier dixième de ce que vous gagnez, alors RIEN de ce que vous aurez reçu ou manipulé ne vous appartient. En fait, vous aurez dépouillé DIEU du TOUT.

Je tiens à ce que vous compreniez bien ceci. Si vous négligez de verser cette première partie à Dieu, comme Il le

prescrit, vous vous rendez alors coupable du VOL de chaque franc et de chaque centime que vous *pensiez* avoir gagné. RIEN de tout cela ne vous appartenait. Vous n'avez pas simplement volé ce dixième que vous avez négligé de payer, mais l'ENSEMBLE des DIX DIXIEMES. C'est de la MALHONNETETE — c'est du VOL.

Voyez-vous, RIEN de ce qui est produit à partir de la terre de Dieu ne devient VOTRE, tant que vous n'avez pas versé honnêtement à Dieu le dixième qu'Il requiert.

Dieu est votre ASSOCIE. C'est à Lui qu'appartiennent la terre, l'énergie et les forces qui existent. Il vous permet de travailler sur SA terre en tant que Son associé, et d'utiliser SES forces, les énergies et les puissances mises à votre disposition, en vertu de l'accord d'association aux termes duquel Il doit recevoir le premier dixième et vous — mais *ensuite* seulement — les neuf autres dixièmes. Quand un homme néglige de payer ce premier dixième, il vole son Associé. Dans ce cas, Dieu ne continuera pas à accomplir SA part divine qui consiste à bénir vos efforts et à les rendre plus fructueux encore.

Est-il donc surprenant que rien, dans la vie chrétienne d'aujourd'hui — et même non chrétienne — ne harcèle plus une famille que ce problème financier consistant à joindre les deux bouts?

C'est vraiment un problème. Peut-être peu de gens ont-ils envisagé ceci sous cet angle, mais le fait de triompher de cette situation financière même constitue une partie de la vie chrétienne, qui est de croître dans la foi et dans la grâce.

Ces difficultés financières de notre monde occidental "chrétien" ont été prédites dans une prophétie remarquable!

Une prophétie pour l'époque actuelle

La vraie Eglise de Dieu est fondée sur les apôtres *et sur les prophètes*. C'est l'Eglise que Jésus a fondée — l'Eglise de DIEU — et Dieu a fait de Jésus le Chef de celle-ci; cette Eglise est bâtie sur le fondement des PROPHETES aussi bien que des apôtres (Eph. 2:20).

Malachie est l'un de ces prophètes. Notez que son enseignement correspond à celui du NOUVEAU TESTAMENT. Il cite Dieu, qui S'adresse à nous qui vivons à l'heure actuelle:

“Je m’approcherai de vous pour le jugement . . . Depuis les temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées . . . VOUS ETES FRAPPES PAR LA MALEDICTION, et vous me trompez, la nation tout entière” (Mal. 3:5-9).

Mais *pourquoi?* Qu’est-ce qui a amené dans chaque foyer, ou presque, cette malédiction nationale que constituent les tracasseries financières? Nous, les ressortissants des pays de langue française et anglaise, sommes parmi les nations les plus riches de la terre, parmi les plus prospères de toute l’histoire. Et pourtant, presque toutes les familles subissent la malédiction que représentent les difficultés financières qui les obligent à lutter désespérément afin de joindre les deux bouts. Dieu déclare que nous L’avons *trompé* — c’est-à-dire *volé!*

Le message que l’Eternel nous adresse se poursuit en ces termes: “Et vous dites: En quoi t’avons-nous trompé?” Et Dieu répond: “Dans les DIMES et les OFFRANDES.”

Comprenez bien ceci. Tout ce qui est produit provient de la terre, laquelle appartient à Dieu, qui apporte fidèlement SA part dans cette association. C’est Lui qui envoie la pluie et fait briller le soleil. Il possède mille moyens de rendre votre travail plus RENTABLE. Lorsque vous travaillez diligemment dans cette association afin de produire tout ce que vous pouvez, et lorsque vous êtes honnête envers votre *Associé en chef* — en Lui remettant SA PART du revenu — Il collabore alors *avec vous*, bénit vos efforts et fait en sorte que cette association produise et gagne davantage. A maintes reprises, Il promet dans la Bible de faire PROSPERER celui qui verse la dîme.

Celui qui verse la dîme a BEAUCOUP PLUS, en gardant pour lui honnêtement ses neuf dixièmes, que celui qui trompe Dieu, et qui se prive ainsi de la bénédiction divine dans le produit de cette association.

C’est une question de *bénédiction* ou de *malédiction* qui dépend de VOUS.

La loi de la dîme a-t-elle été abolie?

Certes, cette question de dîme ne signifie pas grand-chose pour l’homme moyen d’aujourd’hui. Beaucoup de gens ne

savent même pas ce qu'est la dîme. D'autres demandent: "Le versement de la dîme ne concernait-il pas uniquement les Juifs du temps passé?" ou: "L'institution de la dîme n'a-t-elle pas été abolie? Ne faisait-elle pas uniquement partie du système cérémoniel introduit par l'ancienne Loi d'Alliance de Moïse?"

Aujourd'hui il est enseigné à d'autres personnes — et elles le croient — que le prélèvement de la dîme n'était qu'une forme de taxation du gouvernement civil de la nation d'Israël d'autrefois. D'autres encore prétendent que la dîme pourvoyait seulement aux besoins matériels des pauvres, et qu'elle n'a jamais fait partie du ministère.

Quelle CONFUSION règne aujourd'hui à ce propos! Quelle ignorance des lois et des commandements révélés par Dieu!

Nos peuples se trouvent sous la malédiction, et — à cause de leur manque de compréhension et de leur désobéissance aux lois de Dieu — ils vont bientôt subir un désastre national sans précédent et total. Il est certainement grand temps que nous consultations la Bible pour commencer à étudier honnêtement, diligemment, et dans une attitude de prière, ce que le Tout-Puissant a décrété au juste sur ce sujet qui a tellement été dénaturé.

En effet — et notez-le bien — en dépit du fait que Dieu amènera la destruction sur les nations, néanmoins, *l'individu* qui cherche à comprendre les avertissements de Dieu — et qui en tient compte — jouira personnellement d'une entière protection et ECHAPPERA à tous les malheurs qui doivent arriver.

Expliquons tout d'abord la signification de ce mot avant de chercher dans les enseignements du Nouveau Testament si, oui ou non, les chrétiens doivent verser la "dîme".

Ce qu'est la dîme

Qu'entend-on par le mot "dîme"?

"Dîme" est un vieux mot français dérivé du latin "decimus", qui signifie "dixième". La dîme de quelque chose en représente donc la dixième partie.

C'est un fait bien connu qu'à l'époque de l'Ancien Testament, il était demandé à la nation d'Israël de payer la dîme, c'est-à-dire la dixième partie de leur revenu. Toutefois,

la question de savoir à *qui* chaque Israélite versait cette dixième partie, ou *quel* dixième était payé, *pourquoi et dans quel dessein*, ne semble pas très claire aujourd'hui dans l'esprit de beaucoup de gens. Même l'enseignement du Nouveau Testament pour les chrétiens, en ce qui concerne la dîme, n'est compris que par une minorité d'entre eux.

La fonction du Christ — actuellement

A l'époque de l'Ancien Testament, le peuple d'Israël était dans l'obligation de verser des dîmes — le dixième du revenu — que ce soit sur le bétail, sur le grain ou sur l'argent. Mais les enseignements du Nouveau Testament à propos de la dîme ne sont généralement pas compris.

La dîme est mentionnée à maintes reprises dans le Nouveau Testament. Etant donné qu'il s'agit d'un sujet qui se rapporte au *sacerdoce* — et qu'il est question du financement du *ministère* du Christ — il convient de le chercher tout d'abord dans le livre relatif au sacerdoce, donc l'Épître aux Hébreux. On entend beaucoup parler d'un Christ *crucifié* et l'on entend également beaucoup prêcher *au sujet* d'un Christ mort. Mais l'on entend presque rien à propos du *message* qu'Il a apporté de la part de Dieu — et encore moins de la fonction que le Christ ressuscité et *vivant* remplit AUJOURD'HUI.

L'Épître aux Hébreux révèle le Christ du XX^e siècle, l'*oeuvre* qu'accomplit notre Christ et la *fonction* qu'Il remplit AUJOURD'HUI en tant que Souverain Sacrificateur de Dieu. Cette épître contient les INSTRUCTIONS de Dieu en ce qui concerne le financement du ministère du Christ. Le septième chapitre de cette épître est celui qui se rapporte à la dîme.

Parlant de l'ESPERANCE chrétienne de la vie éternelle (cette espérance *est* Jésus-Christ), il nous est dit qu'elle "pénètre au-delà du voile", c'est-à-dire le trône même de Dieu au ciel — "là où Jésus est entré pour nous comme précurseur, ayant été fait SOUVERAIN SACRIFICATEUR *pour toujours*, selon [dans] l'ordre de Melchisédek" (Héb. 6:19-20).

Le sacerdoce du Nouveau Testament

Jésus-Christ est à présent le SOUVERAIN SACRIFICATEUR. Comprenons bien cela. Jésus de Nazareth est venu en tant que

Messenger, envoyé par Dieu, porteur d'un MESSAGE pour l'humanité. Ce message est Son Evangile — l'Evangile de Jésus-Christ — la *Bonne Nouvelle* de l'établissement du ROYAUME DE DIEU ici-bas.

Après avoir accompli Sa mission en tant que *Messenger*, Jésus Se chargea de la mission de *Sauveur* en payant Lui-même et à notre place, par Sa mort, l'amende que nous méritions à cause de nos péchés. Or, seul un *Sauveur vivant* peut nous communiquer le don de la vie éternelle. C'est pourquoi Dieu ramena Jésus à la vie par la RESURRECTION.

Jésus monta ensuite au ciel, auprès du trône même de Dieu, où Il est assis et où Il se trouve à présent — et d'où Il continue à exercer pour nous les fonctions de SOUVERAIN SACRIFICATEUR perpétuel. C'est la fonction qu'Il remplit actuellement. Bientôt, Il assumera une autre fonction, lorsqu'Il sera revenu ici-bas dans toute la puissance et dans toute la gloire de Dieu, comme ROI des rois, et continuera en même temps à exercer Son sacerdoce, en tant que Seigneur des seigneurs.

C'est dans Sa charge de Souverain Sacrificateur que Jésus est installé comme Chef de l'Eglise de Dieu, qui est le vrai Corps du Christ, durant la présente époque. Il est Souverain Sacrificateur pour l'ère actuelle, ainsi que pour tous les âges à venir.

C'est en tant que Souverain Sacrificateur qu'Il possède un rang spécial déterminé — un rang qui est supérieur à toute charge sacerdotale: "Tu es sacrificateur pour toujours, selon [dans] l'ordre de Melchisédek." (Certaines versions bibliques traduisent "ordre" par "rang".)

Qui donc est Melchisédek? Pour beaucoup de gens, cette question demeure l'un des mystères de la Bible. Qu'il nous suffise de dire ici que Melchisédek était le *Souverain Sacrificateur de Dieu* à l'époque des patriarches, et que le Christ occupe maintenant le même poste, avec le même rang.

La "dispensation" mosaïque était purement matérielle et physique. L'Evangile n'était pas prêché en Israël et ses ministres ne l'apportaient pas aux autres nations. Les Israélites formaient une congrégation née purement de la chair, et non pas une Eglise engendrée par l'Esprit de Dieu. Le

ministère consistait en rites, en ordonnances physiques (charnelles), en offrandes et en holocaustes (sacrifices d'animaux consumés par le feu), à titre de substitution. Cela exigeait un travail physique pénible de la part des sacrificateurs.

Durant ces années-là, un sacerdoce différent et de *moindre rang* fut exercé; il s'agissait d'un sacerdoce simplement de rang humain, infiniment inférieur au rang spirituel et divin de Melchisédek et du Christ. Les sacrificateurs appartenaient à la tribu de Lévi. Il s'agissait du sacerdoce lévitique, ainsi qu'on le dénommait.

Un sacerdoce prélevant la dîme

Cependant, le financement de ce sacerdoce de rang inférieur devait être assuré. Le plan de Dieu pour cela, depuis l'antiquité la plus reculée, consistait à retenir la dîme par l'intermédiaire du sacerdoce de Melchisédek. Ce système demeura en *vigueur* pendant toute la durée de l'existence du sacerdoce lévitique.

Si nous examinons maintenant le septième chapitre de l'Épître aux Hébreux, nous constatons que le plan de financement divin y est expliqué. Veuillez prendre note de la *comparaison* entre les deux sacerdoce, tous deux prélevant la dîme.

Lisez d'abord les cinq premiers versets du septième chapitre de l'Épître aux Hébreux: "En effet, ce Melchisédek, roi de Salem, sacrificateur du Dieu Très-Haut, — qui alla au-devant d'Abraham lorsqu'il revenait de la défaite des rois, qui le bénit, et à qui Abraham donna la dîme de tout . . . ce Melchisédek demeure sacrificateur à perpétuité. Considérez combien est grand celui auquel le patriarche Abraham donna la dîme du butin. Ceux des fils de Lévi qui exercent le sacerdoce ont, d'après la loi, l'ORDRE de lever la dîme sur le peuple."

Comprenons bien cela. Cet important passage de l'Écriture établit tout d'abord la comparaison entre les deux sacerdoce. Remarquez-le bien — à l'époque des patriarches, le prélèvement de la DÎME était le système que Dieu employait pour financer Son ministère. Melchisédek était Souverain Sacrificateur. Il est écrit que le patriarche Abraham connais-

sait et observait les commandements, les statuts et les lois de Dieu (Gen. 26:5). Et il payait la dîme au Souverain Sacrificateur.

En conséquence, ce passage nous informe que, durant la période de la dispensation mosaïque jusqu'au Christ, les sacrificateurs de cette époque, les Lévites, prélevaient la dîme sur le peuple, SELON LA LOI. Cette loi existait dès le commencement, et elle *continua* à être appliquée durant la dispensation mosaïque.

Il en résulte que *le prélèvement de la dîme n'a pas commencé avec Moïse*.

C'est le système dont Dieu Se sert pour financer Son ministère; Il a institué ce système dès l'antiquité la plus reculée, celle de l'époque des patriarches. C'est une LOI. Elle n'a pas *commencé* avec Moïse: elle s'est simplement *poursuivie* DURANT la période mosaïque.

La loi de la dîme existe depuis l'antiquité

Aujourd'hui, bien des gens trouvent des excuses pour ne pas verser la dîme, parce qu'ils s'imaginent, à tort, que le paiement de la dîme se rapportait *seulement* à la période mosaïque. Ils pensent qu'elle concernait Israël *uniquement*.

Or, cette fausse conception a amené une MALEDICTION sur nos nations.

L'Ancienne Alliance a cessé, c'est exact. Cependant, en cessant d'exister, elle ne pouvait pas faire disparaître ce qu'elle n'avait jamais *institué*. Le prélèvement de la dîme, en tant que Loi divine, existait depuis des centaines d'années AVANT l'établissement de l'Ancienne Alliance.

Le prélèvement de la dîme se révèle être le *système employé par Dieu* pour assurer le financement de Son ministère terrestre. Avant le sacerdoce lévitique et la dispensation mosaïque, le ministère était sous l'autorité de Melchisédek. Et nous voyons que, dès le commencement, ce ministère a été financé au moyen de la dîme.

Melchisédek, "qui n'a ni commencement de jours ni fin de vie . . . demeure sacrificateur à *perpétuité*" (Héb. 7:3). Oui, il a été Souverain Sacrificateur *dès le commencement* — depuis Adam. Et les anciens patriarches, depuis Adam jusqu'à

Abraham, Jacob et Moïse, finançaient ce ministère de Dieu sur la terre au moyen du système de la DIME.

Elle a simplement continué en Israël

Etant donné que la loi de la dîme est le système permanent de financement que Dieu emploie ici-bas, ce système devait *continuer* à être en vigueur pendant toute la dispensation mosaïque. Au cours de l'époque où les Lévites étaient les ministres, leurs tâches et leur labeur devaient être rétribués. Toutefois, lorsque le sacerdoce fut changé, Dieu ne changea pas pour autant Son système de financement. Les Lévites avaient "d'après la LOI, l'ordre de lever la *dîme* sur le peuple".

Remarquez que le *sujet* même de ce septième chapitre de l'Épître aux Hébreux est la LOI SUR LA DIME.

Poursuivons maintenant la lecture de ce chapitre: l'enseignement qu'il renferme indique *lequel* de ces deux sacerdoce — celui de *Melchisédek* ou celui des *Lévites* — est supérieur, afin que nous puissions déterminer lequel des deux doit recevoir la dîme A L'HEURE ACTUELLE.

A l'époque de Paul, les chrétiens n'avaient pas besoin qu'on leur enseigne que la DIME était une obligation imposée par une loi permanente instituée par Dieu; ils le savaient bien. Cependant, ils avaient *grand* besoin qu'on leur enseignât clairement que l'Ancienne Alliance avait cessé d'exister — que le sacerdoce lévitique était changé et remplacé par celui de Jésus-Christ — et que le *sacerdoce de Melchisédek* avait été rétabli. A l'époque, la seule question était de savoir à *quel sacerdoce* les dîmes devaient être remises.

Pour éclaircir ce point, Paul continue à montrer que le sacerdoce de Melchisédek est supérieur — et qu'il a *maintenant* la priorité.

Veillez noter ces passages de l'Écriture: "Considérez *combien est grand* celui auquel le patriarche Abraham donna la dîme du butin . . . et lui, qui ne tirait pas d'eux [des Lévites] son origine, il *leva la dîme* sur Abraham, et il bénit celui [Abraham] qui avait les promesses. Or c'est sans contredit *l'inférieur* [Abraham] qui est béni par le *supérieur* [Melchisédek] . . . De plus, Lévi, qui perçoit la dîme, l'a *payée*, pour ainsi dire, par Abraham; car il était encore dans les reins de son père, lorsque Melchisédek alla au-devant d'Abraham" (versets 4-10).

Le sacerdoce de Melchisédek est plus grand; il est de beaucoup supérieur. Il a la priorité. Il est à nouveau appliqué en tant que sacerdoce de Dieu, sous l'autorité du Christ; il doit également être financé.

Veillez maintenant noter la conclusion: "*Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de LOI*" (verset 12).

Une loi du Nouveau Testament

Il n'est pas dit ici que la loi a été abolie. Le changement qui est intervenu dans les sacerdoce a rendu nécessaire un CHANGEMENT dans la loi. Quelle est donc la loi qui a été ainsi *changée*? La loi même au sujet de laquelle ce chapitre donne des instructions aux chrétiens du Nouveau Testament: il s'agit de la LOI relative au PRELEVEMENT de la DIME. "Ceux des fils de Lévi . . . ont, *d'après la loi*, l'ordre de lever la DIME . . ." (verset 5).

En conséquence, bien loin d'être abolie, la loi de la dîme est une LOI DU NOUVEAU TESTAMENT. Mais comme le sacerdoce a été changé en celui de Jésus-Christ et le sacerdoce de Melchisédek restauré, cette loi a aussi été nécessairement changée afin de devenir le moyen par lequel Dieu assure le financement du ministère de Jésus-Christ.

En fait, la loi a tout simplement été rétablie *telle qu'elle était au commencement*. Comme tout ceci est clair! Le versement de la dîme est une *loi* divine; c'est le système que Dieu emploie pour financer Sa grande Oeuvre — aujourd'hui. C'est un ordre qui s'applique à *l'époque actuelle*!

Pourquoi Dieu retient la dîme

Mais pourquoi Dieu retient-Il pour Lui-même la propriété de ce premier dixième — cette dîme de votre revenu?

Voici encore une vérité que l'homme ne pourrait jamais comprendre ni découvrir par Lui-même, à moins que Dieu ne la lui révèle! DIEU A UN DESSEIN — UN GRAND DESSEIN qu'Il élabore ici-bas. *Qu'est-ce* que l'homme, en somme? POURQUOI existe-t-il? Où va-t-il? Dieu révèle tout cela dans Sa parole — Sa révélation — la BIBLE.

Pour accomplir Son dessein en plaçant l'homme sur la terre, Dieu a toujours employé un SACERDOCE, un ministère qui Le représente, Le sert et accomplit Sa mission. Dans

l'antiquité la plus reculée, à l'époque des patriarches, Melchisédek était le Souverain Sacrificateur de Dieu, Son Représentant ici-bas.

Pendant la dispensation nationale d'Israël, sous l'Ancienne Alliance, connue sous le nom de dispensation mosaïque (c'est-à-dire l'époque allant de Moïse au Christ), c'était la tribu de Lévi qui exerçait le ministère de Dieu, sous le nom de sacerdoce lévitique. Par la suite, lorsque Jésus fut ressuscité des morts, Il monta au ciel en tant que SOUVERAIN SACRIFICATEUR Vivant.

Aujourd'hui, dans un monde de ténèbres qui a été séduit par Satan, Dieu appelle Ses ministres en tant que Ses vrais représentants pour accomplir et pour faire connaître SON PLAN. Le sacerdoce de Melchisédek est maintenant rétabli en la personne du Christ.

Or, il faut beaucoup d'argent afin de pouvoir poursuivre l'*Oeuvre* de Dieu. Les vrais ministres de Dieu qui consacrent tout leur temps à Le servir dans ce dessein saint et spirituel, n'ont pas la possibilité de gagner leur vie par les voies ordinaires. Et cependant, ils travaillent. Si ce sont de vrais ministres, ce sont des hommes capables, travaillant dur — pendant de longues heures, sans compter leur temps. En réalité, ils *gagnent* leur vie puisqu'ils *travaillent* ainsi pour leur nourriture, leur abri, leurs vêtements et leurs nécessités physiques, tout autant que le fermier, l'employé de bureau, l'ouvrier ou le commerçant.

Dieu, dans Sa sagesse, a donc pourvu de cette façon au financement de Son *Oeuvre* et aux nécessités matérielles de Ses vrais ministres. Dans le programme de Dieu, ces derniers travaillent pour LUI, et pour LUI *seul*. DIEU paie Ses ministres. C'est LUI qui les "engage" et les appelle à Son service.

Ainsi, afin de pourvoir au financement de SON MINISTÈRE, Dieu a, dès le commencement, retenu pour LUI-MEME le *premier dixième* du revenu de chaque être humain ici-bas. La propriété de ce premier dixième de tout revenu appartient à DIEU.

A qui les dimes sont-elles versées?

Mais *comment* pouvez-vous payer à Dieu Sa dîme? Dieu est au ciel sur Son trône. Jésus a dit: "*Personne* n'est monté au

ciel". Vous ne pouvez y aller. Vous ne pouvez voir Dieu ni Lui donner votre argent, à Lui *personnellement*. Dans ce cas, comment pouvez-vous Lui verser SA DIME?

Certaines grandes sociétés dont le siège principal se trouve dans une ville lointaine, ne peuvent être touchées directement par leurs nombreux clients. C'est pourquoi elles envoient des représentants afin de percevoir pour elles ce que leurs clients doivent à la compagnie. L'agent encaisseur vient en son nom. Lorsque vous versez à cet agent une certaine somme qui, en réalité, appartient à la compagnie, vous avez payé cette dernière.

Le système que Dieu emploie pour recevoir de vous Sa dime est tout aussi simple. Etant donné que vous ne pouvez ni voir Dieu, ni vous rendre à Son trône qui est au ciel, Dieu vous donne pour instruction, dans Sa parole révélée, de remettre la dime à SON REPRESENTANT; ce dernier, en la recevant, représente Dieu de la même façon que l'encaisseur représente la compagnie.

Lorsque vous payez ainsi une note à un encaisseur, vous vous considérez comme ayant directement payé la compagnie — et non comme ayant fait un don personnel de votre argent à l'homme que celle-ci a envoyé. Vous avez payé cette somme comme si cela avait été A LA COMPAGNIE directement. Dès lors, ce sera à elle qu'incombera la responsabilité d'employer cet argent — et non à vous. Quant à la compagnie, elle paie un salaire à son représentant. L'encaisseur ne considère pas que vous avez payé son salaire; il le reçoit *de la compagnie*.

Cela illustre clairement le principe divin relatif à la dime. Aujourd'hui, lorsque vous payez vos dîmes, Dieu vous prescrit de les verser au représentant qu'Il a appelé et choisi — au vrai ministre de Jésus-Christ. Vous ne les versez pas en tant que votre *contribution personnelle* à un ministre, mais à DIEU. Le ministre représente DIEU; il ne reçoit pas *votre* argent, *mais l'argent de* DIEU, celui que vous destinez à Dieu.

Là encore, dans ce monde moderne, beaucoup de gens ont perdu de vue les instructions divines. Lorsqu'ils versent la dime à un ministre, ils s'imaginent qu'ils lui confient *leur argent*; aussi croient-ils de leur devoir d'essayer de vérifier *comment* le ministre l'emploie. A l'heure actuelle, cela va

même, dans certains cas, jusqu'à surveiller comment le ministre et sa famille se nourrissent ou s'habillent, ou même de quelle façon leur vie familiale et privée se déroule!

Jusqu'où va votre responsabilité

Or, le principe que Dieu nous révèle est tout différent. Ce premier dixième de votre revenu *n'est pas à vous*; il ne l'a jamais été. Il *appartient à Dieu*, et la méthode que Dieu Lui-même a instituée, quant à la façon dont vous devez Lui verser l'argent qui Lui appartient, consiste à remettre cet argent à Ses vrais ministres, ceux qu'Il a appelés.

Une fois que vous avez fait cela, *votre responsabilité au sujet de cet argent cesse*. La manière dont cet argent est employé ne vous regarde plus — pas plus que ce que vous payez comme dû à l'agent encaisseur de la compagnie d'électricité ou du téléphone. Dès que vous avez payé, **VOTRE PART EST TERMINÉE**: vous vous êtes *acquitté de votre obligation*.

Bien entendu, il vous faut être absolument sûr que l'encaisseur en question *est bien* le représentant accrédité de la compagnie — et non point un imposteur quelconque qui *se fait passer* pour son représentant attiré. De même, il vous faut avoir la certitude que c'est à un **VRAI** ministre, appelé par Jésus-Christ, que vous versez la dîme. Aujourd'hui, beaucoup de ministres se font passer pour ministres de Jésus-Christ; ils emploient un langage qui paraît empreint de spiritualité. Comment pouvez-vous donc distinguer entre les deux genres de ministres?

Jésus a dit que vous les reconnaîtrez à **LEURS FRUITS**. Les fruits de l'Esprit de Dieu et du vrai ministère du Christ ne peuvent pas être imités.

En conséquence, lorsque vous versez vos dîmes au vrai représentant spirituel et accrédité par Dieu, c'est comme si vous les payiez *directement à Dieu*. Ce versement ne représente pas un don charitable de votre part au ministre. Ce n'est pas votre argent; c'est plutôt le moyen que Dieu vous donne de Lui remettre **CE QUI LUI APPARTIENT**.

Dès lors, le ministre qui reçoit la dîme en devient *responsable devant Dieu*. Et vous pouvez être *sûr* que la justice de Dieu est **PARFAITE** — et que Dieu tiendra chaque

ministre pour responsable, *bien plus strictement que vous ne seriez capable de le faire vous-même!*

Une fois la dîme versée au vrai représentant de Dieu, en ce qui vous concerne, vous aurez payé à Dieu Sa dîme.

Ce que Dieu fait avec Sa dîme

La question, c'est de savoir *comment Dieu emploie cette dîme.*

La réponse, qui nous est donnée dans les Ecritures est que Dieu l'emploie **POUR SON MINISTERE** — en vue de **SON OEUVRE**.

Or, la *nature* du ministère de Dieu ici-bas s'est modifiée du fait des changements de dispensations. Peu de choses nous sont révélées en ce qui a trait au fonctionnement du ministère divin du temps des patriarches. Nous savons que Melchisédek était le Souverain Sacrificateur, et que Son rang était égal à celui du Christ; Il était en fait l'une des Personnes de la Divinité. Il s'ensuit que ce ministère a dû nécessairement être de nature *spirituelle*. Les écrits du Nouveau Testament révèlent que l'**EVANGILE**, le message spirituel de Dieu, fut prêché à l'avance à Abraham. Tout ce que nous savons au sujet de cette époque fort éloignée, c'est que les dîmes étaient versées à un être divin, Melchisédek, pour le service du ministère de Dieu en ce temps-là.

Pendant, avec Moïse, une dispensation nouvelle et différente fut introduite. Dieu organisa Israël à la fois en tant que nation civile et qu'Eglise (voir Actes 7:38). Mais pendant la période s'étendant de Moïse au Christ, sous l'Ancienne Alliance, le ministère de Dieu était purement *national* et concernait uniquement *Israël*; il était **MATERIEL**, et non spirituel.

En tant qu'Eglise ou congrégation, Israël devait toujours observer la même succession de cérémonies physiques et rituelles — des sacrifices d'animaux, des offrandes de viandes et de boissons — bref, des ordonnances charnelles (Héb. 9:10) — ce qui signifie, **NOTEZ-LE BIEN!** — de nature *matérielle*, et non point spirituelle.

Israël, sous l'Ancienne Alliance, n'avait pas reçu le Saint-Esprit de Dieu. Si étrange que cela puisse paraître, les Israélites n'avaient pas la moindre promesse de salut! Ils

n'avaient pas reçu l'ordre d'aller de par le monde pour proclamer l'Évangile aux autres nations. Au contraire, il leur était défendu d'avoir le moindre rapport avec elles.

En conséquence, le ministère de l'Église en Israël était un ministère pour *tous* les Israélites — et pour eux *seulement*. L'Évangile n'avait pas encore été diffusé. Le ministère consistait plutôt, en grande partie, en des travaux physiques; il s'agissait de préparer des sacrifices d'animaux, des offrandes de viandes et de boissons, d'administrer diverses ablutions, d'appliquer des ordonnances et de célébrer des cérémonies physiques. Pour ce service, Dieu choisissait Lui-même Ses ministres; le peuple ne pouvait pas les choisir. Dieu S'est servi à cette fin d'UNE TRIBU TOUT ENTIÈRE parmi les douze tribus d'Israël — celle des Lévites. Chaque homme qui naissait en tant que Lévite était sacrificateur ou ministre.

Les Lévites ne possédaient pas de territoire; ils n'avaient aucune source de revenu séculière. Ils consacraient tout leur temps au ministère physique de cette dispensation. Cependant, bien qu'étant un ministère physique, ce service était sacré et saint aux yeux de Dieu. Pendant les années qui s'écoulèrent entre Moïse et le Christ, *Dieu rémunéra Lui-même Ses sacrificateurs lévites en leur donnant toute Sa dîme*.

Nous sommes maintenant sous la GRACE, c'est-à-dire sous la dispensation de l'Évangile du Nouveau Testament. Le ministère lévitique a été aboli, et JÉSUS-CHRIST est notre Souverain Sacrificateur. Aujourd'hui, les vrais ministres de Jésus-Christ sont appelés par Dieu *spirituellement*, par l'intermédiaire de Son Saint-Esprit. Ils ne le sont plus par la naissance de la chair, ni par leur propre désir de devenir ministres — ni encore à la suite d'une sélection, d'une nomination ou d'un vote du peuple.

Jésus-Christ vint, en tant que MESSAGER de Dieu, apporter un message spirituel de Dieu à l'homme. Ce message est Son ÉVANGILE, la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu à venir, royaume d'êtres immortels où la chair et le sang ne peuvent jamais entrer. Il faut, pour cela, *naître de nouveau*.

Dieu accomplit un dessein

La *mission* que le Christ confie aujourd'hui à tous Ses vrais ministres s'exprime en ces termes: "Allez par tout le monde, et

PRECHEZ la BONNE NOUVELLE . . .” — “Allez, faites de TOUTES LES NATIONS des disciples.” Et, pour l'époque *actuelle* “Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée dans le monde entier, pour servir de témoignage à toutes les nations. Alors viendra la FIN [de notre ère]” (Matth. 24:14).

A notre époque, le ministère est de nature SPIRITUELLE; c'est un ministère de PROPHETIE, de SALUT et d'AVERTISSEMENT. Il n'est plus physique ni national, mais spirituel et *individuel*; il ne s'applique pas à *tous les membres* d'une seule nation, mais sert de témoignage à TOUTES les nations.

Aujourd'hui, à cette époque critique et chaotique qu'est la nôtre, à l'approche de la FIN DE NOTRE ÈRE, la continuation du vrai ministère de Dieu est une mission qui se fait à l'échelle *mondiale*. Elle a pour but d'atteindre *rapidement* des millions de personnes, car “la nuit vient, où personne ne peut travailler”.

Le vrai ministère du Christ est une oeuvre d'une très grande envergure. Elle requiert non seulement le financement des nécessités personnelles d'un certain nombre de ministres, mais l'utilisation de moyens fantastiques qui doivent être disponibles pour PROCLAMER L'AVERTISSEMENT qui ébranlera le monde — c'est-à-dire pour PRECHER L'EVANGILE DU ROYAUME dans LE MONDE ENTIER, EN TANT QUE TÈMOIGNAGE A TOUTES LES NATIONS!

Et Dieu a institué ces moyens fantastiques et les a rendus disponibles en vue de l'accomplissement de SON dessein. Les puissantes stations de radio et de télévision, ainsi que l'imprimerie moderne, coûtent très cher, parce que ces moyens imposants permettent d'atteindre une multitude de personnes — chose qui n'a jamais pu se faire auparavant.

Mais était-il dans les intentions du Christ que Ses ministres, spécialement sélectionnés et appelés, se trouvent sous l'autorité de comités de membres laïques de l'Eglise et ne faisant pas partie du ministère? Ou bien, le Christ a-t-Il Lui-même établi un système destiné à pourvoir aux nécessités de Son Oeuvre, afin que Ses vrais ministres puissent, à l'instar des prophètes d'autrefois, avoir la liberté de servir Dieu uniquement?

Dieu n'a-t-Il pas, dans Sa sagesse, pourvu à ce financement de telle manière que Ses vrais ministres puissent être

libres de Le servir, Lui *seul*, en transmettant Son Message avec assurance?

**L'oeuvre de Dieu est financée
à la manière divine**

De nos jours, Dieu a POURVU au financement de Son puissant ministère au moyen du même système que celui qu'Il utilise depuis le commencement même — à savoir la DIME.

Ainsi, l'Eternel Dieu a voulu que CEUX qu'Il a LUI-MEME spécialement PREPARES et APPELES pour cette gigantesque mission dans ce monde chaotique et agonisant, puissent être LIBRES de pouvoir proclamer SA vérité sans crainte, avec assurance et une grande PUISSANCE.

Ils ne peuvent être rémunérés ou contraints par des hommes ou par des organisations humaines, ni être administrés par eux. Ils ne sont pas engagés par des hommes ou un groupe d'hommes, par une organisation ou une confession quelconque, auxquels ils doivent rendre compte. Ils sont appelés par Dieu, guidés, protégés et revêtus d'autorité par l'Eternel; ils sont rétribués par la dîme qui est le propre SYSTEME DE DIEU, par L'ARGENT QUI LUI APPARTIENT.

Telle est la façon dont "La PURE VERITE" est publiée — sans que la moindre somme soit exigée pour son abonnement; elle est offerte GRATUITEMENT à toutes les personnes qui nous la demandent.

C'est *ainsi* que le vrai message de l'EVANGILE est diffusé avec grande puissance sur tous les continents.

Telle est la façon dont Dieu procède pour exécuter Son grand PLAN divin qui s'accomplit ici-bas. Tous ceux qui nous apportent leur collaboration en tant que "Co-Ouvriers" sont heureux de bénéficier, grâce à l'Eternel Dieu, du privilège d'apporter leur modeste contribution à cette Oeuvre divine si magnifique!

**Jésus-Christ a enseigné
la loi sur la dîme**

Observons, pour terminer, l'exemple personnel de Jésus, qui est à la tête de Son ministère aujourd'hui.

S'adressant aux scribes et aux pharisiens qui faisaient souvent étalage de leur propre justice et qui estimaient

observer strictement les points les moins importants de la Loi de Dieu, Jésus a dit: “Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! parce que *vous payez la dîme* de la menthe, de l’aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité: *c’est là ce qu’il fallait pratiquer* [les choses plus importantes de la loi] SANS NEGLIGER LES AUTRES CHOSES [le fait de verser scrupuleusement toute la dîme]” (Matth. 23:23).

N’est-ce pas suffisamment clair? Jésus a dit que le fait de payer soigneusement et scrupuleusement les dîmes sur chaque petite plante qui peut pousser dans votre jardin ne doit pas passer avant les qualités spirituelles telles que la *miséricorde* et la *fidélité*. Mais le Christ a recommandé de ne pas “négliger les autres choses” — de NE PAS omettre de verser intégralement vos dîmes, comme Dieu l’a ordonné!

Faut-il verser la dîme lorsqu'on a des dettes?

Beaucoup de gens disent: “Je ne pense pas que ce serait bien de ma part de verser la dîme alors que j’ai des dettes.”

Mais si — justement! C’est *l’autre* façon de procéder qui est *mauvaise* . . . Rappelez-vous ce qui est dit dans Prov. 16:25: “Telle voie paraît droite à un homme, mais son issue, c’est la voie de la mort.”

La parole divine nous indique ce qui est BIEN et JUSTE, et DIEU nous dit de verser à Son Oeuvre les prémices, ou *premiers fruits*, de *tout* notre revenu. Dieu dit, à propos de nos besoins matériels et financiers, et même de nos dettes: “Cherchez *premièrement* le royaume et la justice de Dieu; et toutes ces choses vous seront données par-dessus” (Matth. 6:33).

La dîme est votre dette envers Dieu. Son versement doit donc venir en premier lieu. Acquittez-vous de vos dettes envers Dieu; faites de Lui votre ASSOCIÉ dans vos finances, et vous recevrez Sa bénédiction dans vos affaires temporelles. Cela vous permettra de payer vos autres dettes, de trouver un travail, et un Associé qui pourvoira à vos nécessités plus rapidement que si vous veniez à vous soustraire au paiement de Sa dette.

Rappelez-vous que tout ce que vous avez appartient à

Dieu — et non pas à vous (Deut. 10:14). Vous agissez en tant qu'intendant qui gère l'argent *d'un autre*. Dieu est votre Associé invisible, et la première dîme — à laquelle s'ajoutent vos offrandes — constitue Sa part; le reste, Il vous le donne libéralement. Mais si vous vous appropriez Sa part, alors *vous volez* — et c'est DIEU que vous VOLEZ (Mal. 3:8)!

Vous viendrait-il à l'idée de payer vos dettes avec l'argent qu'un autre vous a confié? Si un employé de banque faisait cela, il aurait commis ce qu'on appelle un *détournement de fonds!*

Une chance magnifique pour vous

Certaines personnes diront: "Je n'ai jamais versé la dîme, et, pour autant que je sache, Dieu ne m'en a jamais voulu, car je sens dans mon coeur que je suis Son enfant, sans avoir pour autant à payer la dîme."

Dieu vous bénit dans la mesure où vous vous soumettez à Lui, et selon la lumière qu'Il vous a révélée au moyen de Sa parole. "MARCHEZ, pendant que vous avez la lumière, *afin que les ténèbres ne vous surprennent point*" (Jean 12:35-36). "Croissez dans la grâce et dans la CONNAISSANCE de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ" (II Pi. 3:18, voir aussi Rom. 11:22).

Si tous ceux qui prétendent être chrétiens étaient disposés à accepter cette instruction claire de Dieu — en L'honorant avec une partie de leurs biens, au lieu de ne songer qu'à eux — l'Oeuvre de l'Eternel avancerait avec une puissance telle que le monde entier en serait ébranlé jusque dans ses fondements!

Cherchez PREMIEREMENT le Royaume, et vos nécessités matérielles vous seront données en plus. Faites-en l'expérience! Mettez la parole de Dieu à l'épreuve! Epreuvez Dieu! *Vous verrez alors de quelle façon vous commencerez à prospérer.* Soyez un serviteur fidèle; faites de Dieu votre Associé et recevez SA BENEDICTION!

**Veillez faire parvenir toute correspondance
à l'une des adresses ci-dessous:**

EN FRANCE

Le Monde à Venir
B.P. 64
75662 Paris CEDEX 14

EN BELGIQUE

Le Monde à Venir
B. P. 31
B-6000 Charleroi 1

**EN SUISSE, AFRIQUE, ASIE
ET AUSTRALIE**

Le Monde à Venir
Case Postale 10
91, rue de la Servette
CH-1211 Genève 7

AU CANADA

Le Monde à Venir
B. P. 121, Succ. A
Montréal, P.Q.
H3C 1C5

AUX ANTILLES

Le Monde à Venir
B. P. 710
97207 Fort-de-France
CEDEX, Martinique

ou

Le Monde à Venir
B.P. 418
97163 Pointe à Pitre
CEDEX, Guadeloupe

ou

Le Monde à Venir
B.P. 1470
Port-au-Prince, Haïti

AU PACIFIQUE SUD

Le Monde à Venir
P.O. Box 2709
Auckland 1
Nouvelle-Zélande

AUX ETATS-UNIS ET AILLEURS

Le Monde à Venir
Pasadena, CA 91123

CETTE BROCHURE N'EST PAS A VENDRE. Il s'agit d'une publication éducative publiée par l'Eglise de Dieu, et distribuée gratuitement grâce à ceux qui, de leur plein gré, se sont faits les "co-ouvriers" de cette Oeuvre en la supportant financièrement. Aucune de nos publications n'est destinée à la vente; il ne vous sera donc jamais rien réclamé. Toutefois, votre concours financier sera, bien entendu, accepté avec reconnaissance.

